

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DU PAYS D'OLLIERGUES -COMMUNE DE VERTOLAYE-

Le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Olliergues afin de permettre l'installation de bâtiments économiques en entrée Sud du bourg de Vertolaye.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la vocation des différentes parties du territoire et de délivrer les autorisations d'urbanisme nécessaires à certaines constructions ou travaux.

La commune de Vertolaye est couverte par le PLUi du Pays d'Olliergues depuis le 15 octobre 2012.

POURQUOI ENGAGER UNE DECLARATION DE PROJET ?



Ambert Livradois-Forez souhaite construire, à l'emplacement de l'ancienne gare de fret de Vertolaye, des bâtiments en vue de les louer à des entreprises à la recherche de locaux sur la commune.

En parallèle, face à un site industriel n'offrant pas de possibilités d'extension, l'entreprise EUROAPI souhaite restructurer son site de production pour optimiser son fonctionnement. Délocaliser du site les entreprises sous-traitantes à proximité directe permettrait à l'industriel de libérer du foncier sur le site même.

Le projet porté par Ambert Livradois-Forez vise à mettre à disposition une offre de locaux à la location pour des activités artisanales et/ou

industrielles. Il s'agit de développer une offre en immobilier d'entreprise complémentaire à l'offre aujourd'hui proposer par Ambert Livradois-Forez (ateliers relais et gîtes d'entreprises) afin de répondre d'une façon générale aux besoins actuels des acteurs économiques locaux et plus spécifiquement aux besoins à venir induits par la délocalisation de sous-traitants d'EUROAPI.



Ce site est actuellement classé au PLUi en zone NL, zone naturelle à vocation de loisirs. L'installation de bâtiments économiques n'y est donc pas possible. Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Olliergues est donc nécessaire pour modifier le document d'urbanisme et revoir le plan de zonage et le règlement sur ce site.

Le site d'implantation est concerné par le site Natura 2000 Dore et ses affluents.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Olliergues est donc soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale.

LA CONCERTATION – COMMENT PUIS-JE M'INFORMER, PARTICIPER ?

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. **C'est l'occasion pour les habitants d'exposer leur point de vue sur ce projet d'intérêt général.**

- La concertation porte uniquement sur le projet d'installation de nouveaux bâtiments économiques sur l'entrée Sud du bourg de Vertolaye
- Concertation ≠ enquête publique :
 - ↪ La concertation porte sur l'intérêt public
 - ↪ L'enquête publique porte sur les intérêts privés
- Les modalités de concertation ont été définies par délibération du Conseil Communautaire :
 - ↪ Un registre de concertation est tenu à disposition du public à la mairie de Vertolaye et au siège d'Ambert Livradois Forez
 - ↪ Le présent article est joint au registre de concertation et sur les sites internet de la commune et d'Ambert Livradois Forez
- La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'arrêt du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi
- Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.



Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur ce projet : un registre est à votre disposition en Mairie et au siège de la Communauté de Communes.

COMMENT SE DERoule LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ?

Nous en sommes au début de la phase d'étude

